

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2022 - 117		
Séance plénière du 7 octobre 2022 Présidence : Jean-François Silvain	Objet : Déclinaison régionale Grand-Est 2020 -2030 du Plan National d'Actions en faveur des Papillons de Jour 2018 - 2028	Vote en conseil plénier : Favorable sous conditions

Contexte

Le Plan National d'actions pour les papillons menacés est finalisé et validé depuis novembre 2018 pour la période 2018-2028.

Auparavant dédié aux 4 espèces françaises du genre *Maculinea* (*Phengaris*), le Plan National d'actions «*Maculinea*» a été décliné de 2011 à 2019 dans les trois ex-régions du Grand Est, avec une animation réalisée par les trois Conservatoires d'Espaces Naturels : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et le Conservatoire des Sites Alsaciens (CEN Alsace).

Depuis 2020, la programmation annuelle s'est progressivement enrichie d'actions relatives à d'autres espèces que les *Maculinea* (Damier du Frêne, les *Pyrgus*,...).

Le présent document est la formalisation de l'adaptation du plan national au contexte régional.

Un premier volet technique a pour vocation de décrire la méthodologie de sélection des espèces qui bénéficient du nouveau Plan d'actions, mais aussi de présenter la liste des 30 espèces prioritaires sélectionnées (31 taxons) et des 24 espèces complémentaires.

Un deuxième volet présente des éléments de synthèse sur les taxons prioritaires. Cette synthèse se présente sous forme de fiches inédites à la nouvelle échelle Grand Est, comprenant des éléments diagnostics sur ces taxons, une synthèse des principales actions déjà réalisées et une définition des enjeux et priorités d'actions pour les prochaines années.

Un troisième volet comprend une série de fiches complémentaires, à savoir des fiches d'acteurs du réseau régional qui œuvrent à la connaissance et/ou la préservation des papillons menacés en Grand Est.

Enfin, le quatrième et dernier volet technique a pour vocation de présenter les actions prioritaires ainsi qu'une programmation de ces actions sur la période 2020-2030.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la pertinence de la déclinaison régionale Grand Est du PNA en faveur des papillons de jour 2020-2030 pour garantir la conservation des populations de papillons de jour.

Supports de réflexion

Papillons menacés en Grand-Est (Déclinaison régionale 2020 – 2030 du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour 2018 – 2028) -

David Demergès et Julien Dabry (CEN Lorraine), Annaëlle Muller, CSA, Julien Pellé, CEN Champagne-Ardenne – 2022, 193 pages.

- *Présentation en séance de Julien DABRY (CEN Lorraine).*
- *Rapport de Vincent Ternois et Julian Pichenot, membres du CSRPN.*

Analyse

- Analyse générale

Le document est agréable à lire et sa structure en quatre volets est pratique, avec des fiches espèces classées par écologie qui facilitent la lecture. Il apporte également des monographies et un premier état des lieux à l'échelle du Grand Est pour les espèces classées en liste prioritaire, ce qui est une avancée notable dans la diffusion des connaissances sur les papillons de jour en Région Grand Est.

On retrouve, comme préconisé dans la fiche action n°1 du PNA, une architecture commune avec le PNA (exemple des fiches espèces synthétiques).

Par contre, la charte graphique ne suit pas celle des PNA, notamment celle du PNA (HOUARD et JAULIN, 2018), et leurs déclinaisons régionales. Cette charte nous semble avoir son importance car elle permet d'identifier facilement les PNA et leurs déclinaisons.

Le document liste les membres du comité de coordination et de rédaction (salariés des CEN), ainsi que les relecteurs et contributeurs.

Comme préconisé par le PNA (fiche action n°1), ce comité de rédaction est « restreint ». Il n'est toutefois pas fait de mention d'un éventuel comité de pilotage, censé rassembler l'intégralité des acteurs (et/ou être représentatif des acteurs) permettant de concevoir une déclinaison représentative et concertée, et faciliter sa mise en œuvre par la suite.

En référence au PNA, il convient que le comité de suivi / pilotage intègre les pouvoirs publics pour garantir et impulser des déclinaisons cohérentes avec les enjeux et les politiques de conservation existantes (Région, Départements...), les gestionnaires d'espaces naturels pour la mise en œuvre d'actions conservatoires favorables (intégrer les animateurs Natura 2000, les autres gestionnaires d'espaces naturels : Conservatoire du littoral, Associations de protection de la nature), les agriculteurs et les forestiers afin de concilier les pratiques et les enjeux (Chambres d'Agriculture, CRPF, ONF...), les réseaux naturalistes (mais tous les producteurs éventuels de données), les organismes de recherche scientifique dans le suivi des populations des espèces prioritaires et des modalités de conservation qui sont mises en œuvre.

Le document ne produit pas le détail (nombre et dates) des éventuelles réunions de travail qui ont été nécessaires à son élaboration.

De même, il n'est pas fait mention d'une éventuelle validation de ce document, ni par les différents acteurs qui seront concernés par la déclinaison (en particulier ceux mentionnés dans les fiches acteurs), ni par les animateurs du PNA.

Parmi les fournisseurs de données utilisées pour réaliser les cartes, certaines structures pourtant contributrices des bases de données Biovision semblent manquer : ReNArd, ANN, PNRFO, OFB, FDC...

Globalement le document ne semble pas achevé autant dans sa forme que sur le fond. Les tableaux qui sont censés présenter les liens entre les fiches « taxons », « acteurs », « actions », contiennent des « xx ».

Il n'y a pas de véritable fiche action « thématique » comme dans le cadre d'un plan d'action classique, ce qui est déroutant.

Les actions proposées manquent d'informations (pas de budgétisation, de priorisation, indicateurs peu détaillés).

En dehors des synthèses sur les taxons, claires et informatives, le document semble davantage représenter une feuille de route interne aux CEN, difficilement lisible et compréhensible par d'autres acteurs et il nous semble encore manquer une démarche concertée et validée collectivement.

La présentation orale réalisée en séance plénière le 07/10/2022 apporte quelques informations complémentaires, qui ne sont pas présentées dans le document. Il s'agit en particulier de l'outil « Catalogue de stations » qui permet de mieux comprendre comment les actions vont être évaluées et les démarches et connaissances diffusées.

La présentation de cet outil dans le rapport paraît nécessaire pour mieux comprendre la manière dont le plan d'action va s'articuler jusqu'en 2030.

Enfin, il manque un encart « citation du document » pour proposer une référence, soit pour le document dans son ensemble, ou éventuellement pour chaque volet.

- Volet 1 : Choix des espèces du Plan d'actions

En guise d'introduction et en complément du paragraphe « contexte », un rappel plus approfondi sur la démarche nationale (origine du PNA, passage du PNA Maculinea au PNA papillons menacés) et la manière dont fonctionnent ces nouvelles déclinaisons aurait été utile.

Faute de disposer de données exploitables pour se baser sur la méthodologie des listes rouges UICN, la démarche méthodologique présentée pour le choix des espèces prioritaires et complémentaires en Grand Est, est toutefois originale et elle est basée sur des critères intéressants (rareté, responsabilité régionale, sténocécie, risque face aux changements climatiques), pour finalement aboutir à une notation finale.

La description des étapes de cette méthode est parfois difficile à suivre.

Par ailleurs, le rapport ne présente pas précisément le résultat de l'évaluation des espèces et les raisons pour lesquelles telle ou telle espèce évaluée a finalement été retenue ou non (notes attribuées par critère, note et évaluation finale). Il n'est pas non plus précisé quelles espèces ont été repêchées et pour quelle(s) raison(s).

Il en est de même pour les espèces complémentaires parmi lesquelles la présence de certaines peut poser question sans une justification : par exemple *Lysandra bellargus*, *Coenonympha glycerion* ou encore *Erebia medusa*, qui sont relativement bien répartis en Grand Est, bien que les données soient inégalement distribuées sur les trois ex-régions.

Enfin, il manque un lien avec la liste d'espèces prioritaires nationales : parmi les espèces retenues dans cette déclinaison, lesquelles sont identifiées par le PNA comme devant être prises en compte en Grand Est ? Pourquoi certaines espèces mentionnées par le PNA n'ont pas été retenues (*Chazara brizeis*, *Coenonympha hero*, *Colias palaeno*, *Parnassius apollo*, *Parnassius mnemosyne* => probablement en raison de l'absence de données postérieures à 2000 ?).

Plus que des listes « brutes » des 30 taxons prioritaires et des 24 espèces complémentaires retenus, données en fin de ce volet, des tableaux précisant leurs statuts et le lien avec les listes PNA seraient utiles. Il convient de distinguer les espèces relevant des attentes du PNA, des espèces d'enjeu régional proposées.

Cette partie ne comporte pas de bibliographie et les quelques références citées ne sont donc pas précisées.

- Volet 2 : Fiches-espèces prioritaires. Espèces complémentaires

Les fiches-espèces présentées pour les espèces prioritaires sont à la fois synthétiques, didactiques et informatives, avec une bibliographie pour chaque espèce.

Ces fiches ne reprennent pas les évaluations présentées en méthodologie : rareté, responsabilité régionale, sténocécie, risque face aux changements climatiques. Ces données apporteraient une plus-value certaine à chaque « monographie ».

Six fiches espèces sont manquantes : l'Hespérie des Cirses, le Cuivré des marais, l'Azuré du Serpolet, la Mélitée des Digitales, le Damier de la Succise et le Nacré de la Canneberge (pour ce dernier il s'agit d'un copier-coller de la fiche du Cuivré de la Bistorte).

Hespérie de la Bétoine : Il convient de vérifier la validité du texte sur la distribution régionale. Il est en effet indiqué qu'en « *Champagne-Ardenne, elle n'est historiquement connue que de l'Aube, une donnée récente devant être confirmée pour ce département* », alors que la carte produite n'indique aucune donnée pour ce département. A contrario, il est matérialisé une donnée dans le Sud-Ouest marnais.

À noter également un problème de pagination (absente) à partir de la page 8.

Les menaces principales qui sont citées pour chaque espèce sont parfois discutables. En outre, la distinction entre « effets liés aux impacts humains » et « effets liés à des incidences écologiques » a peu de sens. En effet, « l'évolution du paysage » et la « rupture de la connectivité entre les stations » sont liées, comme les autres menaces citées, en majeure partie à des impacts humains.

Concernant les *Phengaris*, l'effet de parasitoïdes spécifiques est rapporté parmi les menaces. Il est effectivement important de se questionner sur l'impact démographique que peut avoir ce parasitoïde sur les populations de papillons, dans un contexte de pressions anthropiques. Mais il faut aussi noter qu'il s'agit d'un mécanisme naturel de régulation, issu d'une longue coévolution entre ces espèces qui, comme toute autre relation trophique (prédation, parasitisme), revêt un rôle important dans les processus de régulation et dans le maintien des populations de ses hôtes. Par ailleurs, ce parasitoïde spécifique qui effectue son cycle biologique aux dépens d'un organisme à cycle très complexe (myrmécophilie, association à des plantes-hôtes rares et/ou localisées), ne devrait-il pas lui-même être considéré comme important sur le plan patrimonial et non simplement comme une menace ? Au contraire, il nous semble plus opportun de pointer le besoin d'acquisition de connaissance sur cette relation *Phengaris*-parasitoïde, non pas sous le prisme de la menace pour les populations mais plutôt en tant qu'indicateurs à mettre en relation avec le bon fonctionnement et la persistance des métapopulations.

Les cartes de distribution des données régionales sont intéressantes et instructives. L'ajout d'une carte nationale serait utile pour visionner l'importance du Grand Est par rapport à la distribution française des espèces (voir les cartes du PNA).

- Volet 3 : Fiches acteurs

Ce volet propose un état des lieux des acteurs et des actions qu'ils mènent ou ont menées sur les papillons en Région Grand Est.

L'introduction (« contexte ») est celle du volet 4 (inversion).

Cet état des lieux n'aborde qu'un nombre d'acteurs limité parmi ceux qui ont conduit ou conduisent des actions sur les papillons de jour en Région Grand Est (en majorité des associations) et il ne peut donc être considéré comme exhaustif.

En effet, de nombreuses actions passées ou en cours ont été menées par d'autres acteurs qui n'apparaissent pas ici, à savoir :

- Les animateurs de sites Natura 2000 (ONF, CRPF, BIOTOPE, Chambres d'Agriculture de l'Aube, de la Haute-Marne, des Ardennes, État-major des armées, Parc national des forêts, Fédération des chasseurs de la Marne, Fédération des chasseurs de l'Aube, Communautés des communes, Conservatoire botanique...)

- Des bureaux d'études spécialisés,
- Le monde de la recherche et en particulier les laboratoires présents en Région Grand Est, qui pourraient être impliqués dans des actions de connaissance.

Il est également important de faire le lien avec des outils, dispositifs, politiques en cours qui ne sont pas mentionnées :

- Ceux développés par la Région Grand Est : Observatoire Régional de la Biodiversité de la Région Grand Est (comportant des actions sur les papillons de jours et milieux), Réserves Naturelles Régionales...
- Ceux mis en œuvre par les Conseils Départementaux (autre que le CD67), en particulier dans le cadre de la politique ENS,
- Les actions engagées par les associations pour la préservation durable de sites (par conventionnement ou acquisition foncière), autres que les CEN, comme la LPO Champagne-Ardenne, la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube, le Conservatoire du littoral...

Une synthèse, même concise, de l'évaluation des actions menées par ces acteurs aurait pu fournir une base plus solide sur celles à mettre en place à l'avenir et éventuellement sur celles qui n'ont pas montré leur utilité.

Cette déclinaison serait en effet l'occasion de faire un point sur l'efficacité et/ou les lacunes et limites des dispositifs et mesures qui ont été mis en place ou qui sont en cours, notamment pour assurer les suivis de populations initialement prévus, assurer la préservation des stations :

- Mesures agro-environnementales,
- Natura 2000,
- Création d'aires protégées,
- Opérations de communication,
- Opérations de gestion spécifiques,
- Retour d'expérience sur les procédures de demande de dérogation et l'application de la séquence ERC (cas des *Maculinea* / *Phengaris* et autres espèces protégées faisant régulièrement l'objet de demandes)...

Ce volet aurait aussi pu aborder les points suivants :

- Base de données : sollicitation de l'ensemble des structures productrices de données, données rassemblées et/ou éparpillées, difficultés de mobilisation, fiabilité, SINP...
- Ressources bibliographiques : facilité d'accès
- Programmes de suivis en cours et/ou à développer : STERF, chronoventaire, ORB... Quels déploiements en Grand Est ? Quel intérêt pour le suivi des espèces cible ?

- Volet 4 : Fiches actions

Les actions sont présentées de manière résumée, sous la forme de tableaux, avec en premier lieu une entrée « espèces ».

La « programmation des actions (2020-2030) » complète ces tableaux en donnant les années de réalisation prévisionnelles. Enfin, le dernier tableau aborde la programmation pluriannuelle des actions transversales.

Ce volet n'aborde pas véritablement de fiches actions comme celles retrouvées habituellement dans un plan d'action, mais davantage d'une liste abordée sous l'angle d'entrée « espèces ». Les tableaux ne détaillent pas ou peu l'évaluation (détail sur les indicateurs), les éléments de budgétisation, la hiérarchisation.

Cette entrée espèce est à conserver, mais une vision « thématique » complémentaire, sous la forme de fiches reprenant une forme plus classique, faciliterait sans doute l'application du plan d'action et son évaluation.

Cela permettrait également de compléter des items importants qui manquent à ce plan d'action : thématiques liées à des acteurs peu pris en compte (séquence ERC et dérogations espèces protégées, lien avec l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme, chambre d'agriculture), protocoles / indicateurs de suivi, financements éventuels (autres que la DREAL).

Finalement, ces fiches thématiques pourraient être basées sur les « actions transversales » listées dans le dernier tableau (programmation) de ce volet, en détaillant les rubriques habituelles d'un plan d'action. Une telle approche permettrait de définir plus clairement chaque action et de préciser quels acteurs pourraient être animateurs ou partenaire.

Concernant la hiérarchisation, il s'agit typiquement d'un aspect à aborder collectivement, dans une logique d'optimisation des moyens et en impliquant au maximum les acteurs.

Enfin, un bilan à 5 ans a été évoqué en séance plénière. Il devrait être abordé dans ce document.

Avis du CSRPN

Le CSRPN souligne le travail conséquent réalisé pour décliner le PNA Papillons de jour qui est récent et comporte de nombreuses espèces. Il apprécie le gros travail de synthèse réalisé qui permet de disposer d'un bon outil de connaissance. Néanmoins pour que la déclinaison régionale de ce PNA puisse être pleinement opérationnelle et partagée par tous les acteurs le CSRPN considère que certains aspects sont encore à développer. C'est pourquoi le CSRPN émet un avis **favorable sous conditions, ces conditions étant :**

1/ La finalisation et la relecture concertée du document

Le document présenté au CSRPN n'était visiblement pas achevé, ce qui rend son évaluation difficile (d'où l'impossibilité d'émettre un avis favorable non conditionnel).

Il nous semble donc nécessaire que ce document soit finalisé et que nous puissions prendre acte des modifications apportées. Il nous semble par ailleurs nécessaire qu'il y ait un échange sur le fond du document, la programmation des actions, leur hiérarchisation, leur budgétisation, avec les acteurs qui seront impliqués directement et/ou indirectement dans sa mise en œuvre, avant que le CSRPN donne son avis sur le document finalisé.

2/ L'ajout d'une présentation de l'outil « catalogue des stations » et de son utilisation pour le suivi et l'évaluation des actions.

3/ La clarification et le détail des actions en proposant des fiches « thématiques », en reprenant et détaillant les actions transversales et en ajoutant des thématiques non traitées telles que la séquence ERC, les liens avec l'aménagement du territoire ou encore l'agriculture et les MAEC.

Recommandations

En lien avec la demande de finalisation du document un ensemble d'erreurs et d'omissions sont à corriger : détailler la démarche du travail de rédaction mise en œuvre, ajouter la citation du document, compléter les liens entre fiches (renvois inopérants), ajouter les 6 fiches espèces manquantes, corriger la fiche Hespérie de la Bétoine, revoir la pagination, corriger l'inversion des introductions des volets 3 et 4.

Concernant le volet 1 relatif au choix des espèces, il est suggéré de :

- Faire un rappel plus approfondi du PNA (origine, élargissement à partir des *Maculinea*,...)

- Ajouter une bibliographie
- Mieux expliquer les étapes de la méthodologie d'identification des espèces objet de la déclinaison régionale (DRPNA) et indiquer le résultat complet de l'évaluation des espèces. Faire aussi une comparaison entre les espèces du PNA et les espèces retenues à la DRPNA et expliciter les éventuelles différences.

Concernant le volet 2 qui présente les fiches espèces il est recommandé de :

- Rajouter à chaque monographie (chaque espèce) le résultat de l'évaluation (volet 1)
- Introduire un avertissement de prudence au sujet des menaces identifiées concernant la distinction utilisée (menace anthropique / menace écologique) et sur la notion du « risque parasitoïde »
- Étudier la possibilité d'ajouter des cartes nationales en regard des cartes régionales

Concernant le volet 3 sur les fiches acteurs une synthèse sur les fournisseurs de données pourrait être proposée et l'exhaustivité dans la présentation des outils existants est à rechercher

Concernant le volet 4 sur les fiches actions il est suggéré d'inscrire l'objectif d'un bilan à 5 ans.

Enfin, le choix ayant été fait de travailler avec un comité de rédaction restreint, le futur comité de pilotage, en phase d'animation, devra être composé de manière à rechercher l'exhaustivité (ensemble des acteurs ayant agi, agissant ou en capacité d'agir).

Fait le 28 octobre 2022



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**